



ÉCOLOGIQUES



DIVERSIFIÉES



ACCESSIBLES



PLAN LOCAL DES MOBILITÉS 2025-2030

AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

BOISEMONT | COURDIMANCHE | CERGY | ÉRAGNY-SUR-OISE | JOUY-LE-MOUTIER |
MAURECOURT | MENU COURT | NEUVILLE-SUR-OISE | OSNY | PONTOISE | PUISEUX-PONTOISE |
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE | VAURÉAL

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PLM DE L'AGGLOMÉRATION

LE MOT DE JEAN-PAUL JEANDON ET ÉRIC NICOLLET



Jean-Paul JEANDON
Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise



Éric NICOLLET
Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise délégué à la Mobilité

“
L'agglomération doit être **un modèle de mobilité durable & inclusive**, où **chaque habitant** trouve sa place dans un territoire **connecté & solidaire**
”

Le Plan Local des Mobilités (PLM), anciennement appelé Plan Local des Déplacements (PLD), **est la feuille de route stratégique de la mobilité à Cergy-Pontoise**.
Ce programme d'actions sur 5 ans **ambitionne de repenser et d'harmoniser les déplacements sur tout le territoire et d'encourager de nouveaux comportements**.
Le PLM est en effet prévu pour répondre aux **besoins de mobilité de tous les habitants et usagers du territoire**, en améliorant le **confort** et l'**efficacité** des transports actuels.
Transports en commun, marche, vélo, circulation routière : chaque mode de transport a sa place dans cette vision d'une mobilité fluide et accessible à tous.

Il doit aussi renforcer **l'attractivité du territoire** d'ici 2030, avec une réduction des disparités **d'accessibilité**.
Par ailleurs, il inscrit notre agglomération sur la voie de la **neutralité carbone** à l'horizon 2050, avec une priorité mise sur une mobilité **durable** réduisant ses impacts environnementaux.
Fruit d'une **démarche collective et partagée**, le PLM entre aujourd'hui en phase de consultation publique pour être ensuite soumis à l'approbation du Conseil communautaire fin 2025.
Cergyponains et usagers du territoire : participez à l'avenir des déplacements à Cergy-Pontoise !

Jean-Paul JEANDON et Éric NICOLLET

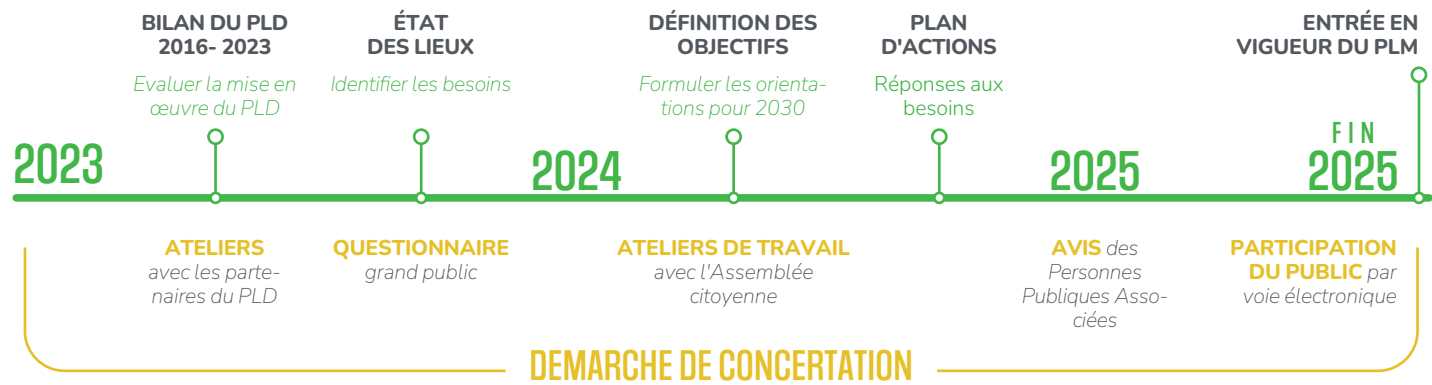
Un équilibre entre stratégie régionale et actions locales.

Une dynamique **collective** qui fédère partenaires et habitants autour d'orientations claires, **pour façonner les déplacements de demain**.

Depuis la loi d'Orientations des Mobilités de 2019, le plan des mobilités d'Ile-de-France doit être décliné localement par les agglomérations au travers de plans locaux des mobilités.
Par délibération du Conseil communautaire du 22 novembre 2022, la Communauté d'agglomération a engagé le processus d'évaluation de son Plan Local des Déplacements (PLD) de 2016 puis d'élaboration de son Plan Local des Mobilités (PLM), arrêté le 17 décembre 2024 par le Conseil communautaire.

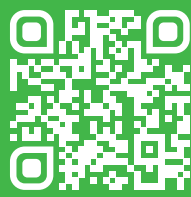


PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL DES MOBILITÉS DE CERGY-PONTOISE



+ Participation du public par voie électronique du 9 juin au 9 juillet : Votre avis sur le PLM compte !

La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) permet aux citoyens de donner leur avis sur un projet.
À l'issue de la PPVE, l'Agglomération doit publier un mémoire regroupant l'ensemble des avis anonymisés, précisant ceux qui ont été pris en compte et les raisons de ce choix.
Vos voix sont précieuses ! Pour garantir le succès de cette démarche, il est essentiel que chacun ait sa place et qu'aucun sujet ne soit oublié. C'est pourquoi nous vous encourageons à y participer en nombre, à en discuter avec vos proches, à partager cette plaquette autour de vous.



Donnez
VOTRE AVIS
ICI du 9/06 au 9/07

sommaire

Les grandes étapes de l'élaboration du PLM de l'agglomération	03
Le PLM : Concertation citoyenne	04
Tour d'horizon des défis pour les déplacements de demain	05
Les 4 grandes orientations du PLM de l'agglomération de Cergy-Pontoise	06
PLM : Trois actions clés pour transformer nos déplacements	07
Dernière phase de consultation pour le Plan Local de Mobilités	08

LE PLM : CONCERTATION CITOYENNE

Impliquer les citoyens dans la mobilité de demain

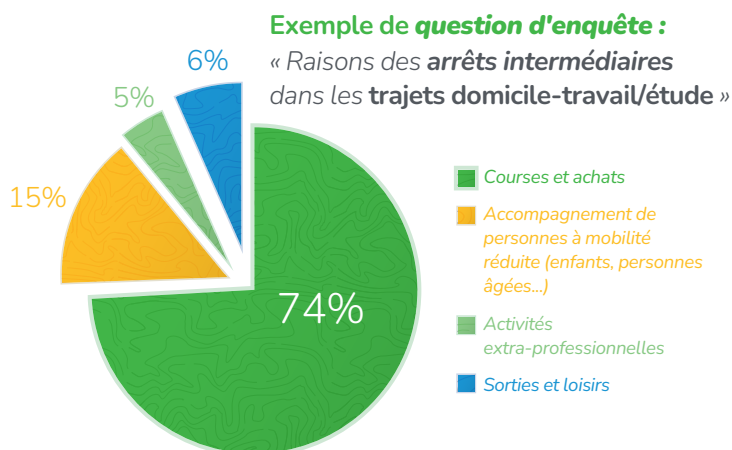
L'agglomération a mené une concertation pour recueillir la vision et les attentes des habitants concernant les déplacements futurs, lors des étapes clés du diagnostic et du plan d'actions du PLM.

Questionnaire en ligne

L'agglomération a mené une démarche de concertation avec les habitants pendant le diagnostic et le plan d'actions du PLM. Un questionnaire en ligne a recueilli 1220 réponses.

Objectifs du questionnaire :

- Recueillir les pratiques et les enjeux des habitants et usagers
- Faire connaître la démarche du Plan Local des Mobilités et mobiliser pour les prochaines étapes



Travail avec l'Assemblée citoyenne

L'assemblée citoyenne est un collectif de 69 habitants représentant le territoire de l'agglomération, retenus par tirage au sort et sur la base du volontariat à l'automne 2022. Un groupe de 10 membres s'est porté volontaire pour travailler sur le Plan Local des Mobilités.

Cinq séances avec ce groupe ont été animées par l'équipe projet en parallèle du plan d'actions (échanges en plénière, travail en sous-groupe, priorisation anonyme...). Ce travail a eu lieu jusqu'à la présentation de l'avis consultatif au Président Jean-Paul JEANDON et au Vice-Président à la mobilité Eric NICOLLET.

Résultats du travail avec l'Assemblée citoyenne

- Prise en compte de l'avis et des priorisations avant les Conseils de Territoire
- L'avis consultatif de l'Assemblée citoyenne affiché sur chaque action dans le PLM
- Actions prioritaires ressorties nettement
- L'exercice de réduction à trois actions priorisées a impliqué un questionnaire anonymisé sur les 12 actions, suivi de discussions pour une appréciation collective.

Actions prioritaires ressorties nettement

Les trois actions qui ont obtenu le plus de mentions « très favorables » et « favorables » de l'Assemblée citoyenne sont :

- Faire advenir les offres ferrées structurantes départementales et régionales
- Planifier l'amélioration de l'accessibilité du territoire
- Développer l'offre locale dans le cadre de la Délégation de Services Publics

TOUR D'HORIZON DES DÉFIS POUR LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN

Une mobilité en mutation, guidée par les enjeux environnementaux et les besoins croissants des usagers...

Un territoire central au Val d'Oise et stratégiquement situé au carrefour de l'Oise, des Yvelines et de la petite couronne francilienne. Une attractivité régionale à affirmer.

Quels défis pour l'agglomération sont-ils adressés par le PLM ?

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)

Située dans le département du Val-d'Oise, est composée de 13 communes réparties sur 84km².

Cette intercommunalité occupe une position stratégique à la croisée des territoires ruraux du Vexin au nord-ouest, des zones urbanisées du Val d'Oise, et à proximité des régions Normandie et Hauts-de-France.

Population

La population de 216 000 habitants est principalement concentrée près des axes de transport, notamment dans les communes de Cergy, Pontoise, et Saint-Ouen-l'Aumône.

Entre 2009 et 2020, la population a augmenté de 10 %, dépassant la moyenne de l'Ile-de-France (+4,6 %).

Le territoire est caractérisé par une population jeune, avec 66 % des habitants ayant moins de 44 ans.

Cependant, les populations âgées (60 ans et plus) connaissent une augmentation rapide, nécessitant des adaptations en termes d'aménagement et de mobilité.

Équilibre des actifs

L'agglomération est équilibrée du point de vue des actifs, recevant autant d'actifs qu'elle en émet en dehors de son territoire.

27% des actifs du territoire y travaillent, soit 39 000 résidents actifs qui travaillent principalement sur les communes de Cergy (21%), Pontoise (16%), Osny (11%) et Saint-Ouen l'Aumône (9%).

Infrastructures de mobilité

Etat des lieux...

Cergy-Pontoise dispose de :

- 146 km d'aménagements cyclables
- 46 stations de vélo en libre-service
- 7 consignes sécurisées en gare
- 22 lignes de bus urbaines et 31 lignes interurbaines, avec plus de 600 arrêts de bus. Le service de bus concerne principalement les axes majeurs tels que le Grand Centre et le boulevard de l'Oise, mais l'offre nocturne et week-end reste insuffisante dans les zones périphériques.
- 12 gares desservies par les lignes RER A et C, ainsi que les Transilien J, L, et H. En 2022, 13 millions de voyageurs ont transité par ces gares.
- 7 parkings relais
- 2 aires de covoiturage

- 5 Plans de Mobilité Inter-Entreprises et Plans d'Actions Publiques et Mutualisées : Grand-Centre, Horloge, Bellevues, BVGE et Campus.

Projets à venir

Parmi les projets à venir, on compte :

- Maison du Vélo
- 3 lignes de bus express
- Réseau Vélo-Ile-de-France
- Aménagement du pôle d'échange multimodal de Cergy-Pontoise : Favoriser les déplacements combinant plusieurs modes de transport.
- Études pour le développement du T13
- Volonté de rééquilibrage de l'offre du RER A sur la branche Cergy
- Développement de lignes performantes de bus à haut niveau de service sur l'Hautil, vers l'hôpital de Pontoise et les parcs d'activités de Saint-Ouen l'Aumône.

OBJECTIFS DU PLM

Le PLM vise une **mobilité durable et équilibrée** (transports collectifs, modes actifs, moins de voiture) pour **répondre** aux évolutions du territoire. Il doit **améliorer** l'accessibilité pour tous et **diminuer** les effets sur l'environnement.



"La concertation citoyenne de l'agglomération a permis de prioriser des actions clés pour améliorer la mobilité grâce à l'implication des habitants."

MOBILITÉ À CERGY-PONTOISE : PRÉFÉRENCES ET DÉFIS

Quelle est la part de chaque mode de déplacement dans le trajet domicile travail ?



LES 4 GRANDES ORIENTATIONS DU PLM DE CERGY-PONTOISE

Des objectifs clairs pour une mobilité transformée

Le PLM de Cergy-Pontoise vise à décarboner les mobilités, accompagner la croissance, changer les comportements des usagers, et construire un territoire accessible à tous.



Vers une mobilité durable et équilibrée

Face aux enjeux de transition écologique et d'évolution des mobilités, le PLM de Cergy-Pontoise vise à **fluidifier** et **diversifier** les déplacements. Il repose sur **4 orientations** déclinées en **7 axes stratégiques** et cible **5 lieux clés**, en concertation **avec tous les acteurs**.

EN PLUS DES 4 ORIENTATIONS DÉCLINÉES EN 7 AXES,

Le PLM prévoit l'amélioration des mobilités pour **5 lieux phares**, avec tous les acteurs pertinents autour de la table :

1. Les gares, leurs intermodalités et leurs cadres de vie
2. L'Hôpital de Pontoise
3. Les Parcs d'activités de Saint-Ouen l'Aumône
4. Le Cœur d'agglomération
5. Le bassin de l'Hautil

PLM : TROIS AXES CLÉS POUR TRANSFORMER NOS DÉPLACEMENTS

Comment les **actions** prévues au PLM seront-elles mises en œuvre ? Découvrez en détail **trois initiatives majeures**.

Le Plan Local des Mobilités (PLM) présente des mesures concrètes pour **améliorer** les infrastructures cyclables, **développer** l'offre de bus et **renforcer** les connexions ferroviaires.

AXE 2 - Une agglomération au cœur des mobilités régionales : connectée et accessible à 360°

ACTION N°2 : Faire advenir des offres ferrées structurantes départementales et régionales (T13, amélioration régularité RER A...)

MESURES :

- Étudier le renfort de l'offre du RER A sur la branche de Cergy.
- Organiser la substitution pour les interruptions pour cause de travaux nocturnes sur le RER A.
- Réaliser les études de phase 3 du tramway T13.



AXE 4 - Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo

ACTION N°1 : Développer les infrastructures cyclables locales

MESURES :

- Réaliser les aménagements cyclables prévues au schéma directeur
- Accroître et sécuriser le stationnement vélo.
- Faciliter la traversée des intersections.



AXE 5 - Poursuivre le développement du réseau de bus et son intermodalité

ACTION N°1 : Développer l'offre locale des bus dans le cadre de la Délégation de Services Publics

MESURES :

Étudier :

- le développement de lignes performantes de bus à haut niveau de service sur l'Hautil, vers l'hôpital de Pontoise et les parcs d'activités de Saint-Ouen l'Aumône.
- la desserte du cimetière intercommunal.
- la prolongation de la ligne 1201 jusqu'à Cergy-le-Haut.
- la prolongation de la ligne 1203 vers Conflans Ste Honorine en lieu et place de la ligne 1237.
- la restructuration de la ligne 1238.



DERNIÈRE PHASE DE CONSULTATION POUR LE PLAN LOCAL DE MOBILITÉS

Pour qui ? Quand ? Comment ?

Participez activement à l'avenir des déplacements à Cergy-Pontoise

Le Plan Local de Mobilités de Cergy-Pontoise planifie les déplacements pour 5 ans.
Participez à la consultation publique électronique en **juin 2025**.

Votre avis compte :
participez à la consultation publique !

Le Plan Local de Mobilités de l'agglomération de Cergy-Pontoise est le fruit d'une démarche collective et partagée. **Il planifie les déplacements et leurs aménagements pour les 5 années à venir.**

Pour qu'il soit le plus adapté possible aux habitants et usagers de l'agglomération, aucune voix ne doit être oubliée. Le PLM sera soumis à l'approbation du **Conseil communautaire** à l'issue de cette phase de consultation publique par voie électronique en **juin 2025**.

Vous pouvez déposer votre avis dans le cadre de cette « Participation du Public par Voie Electronique », pour enrichir la matière dont disposera l'agglomération à l'issue de cette concertation.

Il est primordial que personne ne soit mis de côté et qu'aucun sujet ne soit oublié. C'est pourquoi nous vous invitons à y participer et à en parler autour de vous.



Donnez
VOTRE AVIS
ICI du **9/06** au **9/07**



PLAN LOCAL DES MOBILITES 2025-2030

AGGLOMÉRATION DE **CERGY-PONTOISE**

BOISEMONT | COURDIMANCHE | CERGY | ÉRAGNY-SUR-OISE | JOUY-LE-MOUTIER |
MAURECOURT | MENU COURT | NEUVILLE-SUR-OISE | OSNY | PONTOISE | PUISEUX-PONTOISE |
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE | VAURÉAL



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture - CS 80309 95027 Cergy-Pontoise Cedex

T 01 34 41 42 43 - F 01 34 41 42 44 | courrier@ceryypontoise.fr